



snipat

Syndicat Indépendant
des agents du ministère de l'Intérieur

INDEMNITÉ D'ABSENCE MISSIONNELLE

ADMINISTRATIFS EXCLUS, UNE ABERRATION DE PLUS

En début d'année 2024, le SNIPAT interpellait le DRHFS, M. Stanilas CAZELLES, sur l'absence d'intégration des personnels administratifs dans le dispositif d'indemnité d'absence missionnelle.

**Selon lui, cet ajout n'était pas nécessaire
car le besoin était jugé inexistant.**

Pourtant nous avons signalé que si le besoin était rare, il allait probablement l'être moins lors des jeux olympiques.

Nous indiquions également que d'une manière générale, ce complément ne coûtait rien, offrait de la flexibilité aux services et de la reconnaissance aux agents.



RÉSULTAT :

**DE NOMBREUX RENFORTS JOP
ADMINISTRATIFS NE PERCEVRONT PAS
D'I.A.M. COMME LEURS COLLÈGUES
MALGRÉ LA PRÉVISIBILITÉ DE
L'ÉVÉNEMENT !**

**UNE INJUSTICE QU'ON NE
PASSERA PAS SOUS SILENCE**